

# Procès-verbal

## Bureau

5 septembre 2014

**JS**

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre à 10 heures, se sont réunis, dans la mairie de Coubron, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt-neuf aout, sous la présidence de **Mme Karina Kellner**, Présidente du SITOM93.

### Présents :

Monsieur Bernard CACACE	Le Raincy
Monsieur William DELANNOY	C.A. Plaine-Commune
Monsieur Alain DURANDEAU	SEAPFA
Monsieur Guillaume FOURNIER	Gagny
Monsieur Christian LAGRANGE	C.A. Est-Ensemble
Monsieur Pierre-Etienne MAGE	Villemomble
Madame Duna MUTABESHA	C.A. Est-Ensemble
Madame Nicole REVIDON	C.A. Est-Ensemble
Madame Ninette SMADJA	Rosny-sous-Bois
Monsieur Ludovic TORO	Coubron

### Excusé :

Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE      Neuilly-Plaisance

### Pouvoirs :

Monsieur Anthony DAGUET (C.A. Plaine-Commune) donne pouvoir à Mme Karina KELLNER.  
Monsieur Laurent RUSSIER (C.A. Plaine-Commune) donne pouvoir à M. DURANDEAU.

Madame la Présidente constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10 heures 15.

Monsieur Toro est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente remercie monsieur Toro ainsi que la ville de Coubron pour l'organisation de ce Bureau.

### **Approbation du dernier Bureau du 18 juin 2014**

Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Actions 2014 du service Prévention et Animation Territoriale**

Madame la Présidente rappelle que le syndicat s'est engagé dans de nombreuses initiatives, notamment dans la prévention et l'animation territoriale en lien avec les établissements scolaires et la population. Pour conduire ces politiques, le SITOM93 dispose d'un ingénieur (M. Jocelyn Perrot), responsable du secteur, et de deux techniciennes (Mesdames Patricia Galli et Tiphany Breneteau). Madame la Présidente indique que le SITOM93 est référent sur cette politique au niveau du département, il favorise et développe l'ensemble des actions locales.

Madame la Présidente passe ensuite la parole à monsieur Perrot.

Pour toutes les communes adhérentes du SITOM93, le syndicat a développé un accompagnement quotidien pour les différents sujets liés aux déchets. Le syndicat possède son propre équipement d'animation lui permettant d'intervenir sur le terrain, soit directement, soit sur demande des services déchets pour compléter des actions de prévention.

Le syndicat aide aussi aux financements des actions de formation dans le domaine de la prévention des déchets, une trentaine d'agents ont été bénéficiaires des formations ADEME. Ces formations facilitent la diffusion des pratiques et des connaissances dans ce domaine nouveau qu'est la prévention. En plus de ces formations, le SITOM93 organise des rencontres collectives de techniciens sur des thématiques très précises (5 fois par an), ainsi que des visites techniques d'installations, par exemple le 30 septembre est organisée une visite à Limay d'un centre de traitement de produits toxiques et une visite d'une usine de recyclage de bouteilles d'eau.

Le syndicat propose aussi des études d'intérêts partagés, la dernière étude d'envergure était la caractérisation des ordures ménagères du département. D'autres outils ciblent spécifiquement l'animation comme les « marches urbaines » et les visites de magasins.

Le syndicat a des partenariats avec de nombreux acteurs locaux comme Unicité, par exemple, pour la formation de volontaires civiques qui interviennent dans les quartiers sur les thèmes liés aux déchets. Deux autres conventions sont en cours avec le MNLE93 et Environnement93 pour les aider dans leurs actions de communication sur les déchets. Le SITOM93 soutient également les associations qui œuvrent pour l'installation de recycleries. En parallèle, un travail est mené pour créer des liens avec les acteurs institutionnels telles que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Seine-Saint-Denis ou encore l'AORIF93, organisme regroupant les bailleurs en habitat collectif social du territoire.

Depuis 2011, le SITOM93 a développé un appel à projets scolaires pour financer les projets portés par les enseignants. Les centres de loisirs sont également concernés. Sur les 3 dernières années, environ 35 projets ont été financés. L'appel à projets a été reconduit pour 2014-2015.

Depuis 2013, le SITOM93 a mis en place un groupe de travail avec les bailleurs favorisant un échange entre toutes les parties concernées par le traitement des déchets au niveau de l'habitat collectif (bailleurs, techniciens des villes, associations locales, etc..). A ce propos, monsieur Perrot présente un guide du compostage en pied d'immeuble réalisé par le SITOM93.

Le SITOM93 réalise une enquête collective annuelle permettant d'avoir des chiffres spécifiques sur le territoire, ce travail est réalisé pour les besoins de l'ADEME.

Pour finir, le syndicat organise des journées thématiques ayant comme thème, par exemple, les projets scolaires ou les programmes locaux de prévention des déchets. Le 3 octobre prochain sera organisé, avec le Conseil général, les rencontres départementales des acteurs de la prévention.

Madame la Présidente précise que la prévention est une des priorités du syndicat, le SITOM93 est disponible pour aider toutes les collectivités adhérentes à mettre en place ce genre d'initiatives. Ce travail de partage des connaissances, de la mise en place et de la valorisation des actions de prévention entreprises par le SITOM93 depuis plusieurs années, incitera d'autres collectivités et surtout les habitants à poursuivre ce travail.

Monsieur Delannoy demande s'il existe un label qui récompense les communes faisant des efforts dans le domaine de la prévention. Monsieur Perrot répond qu'il n'existe pas de labélisation spécifique. Monsieur Rouault pense que l'idée est intéressante. Toutefois, il faut déterminer précisément ce que l'on souhaite valoriser, les résultats ou les efforts réalisés ?

Madame la Présidente propose d'être à l'initiative d'une demande auprès du SYCTOM pour travailler sur ce thème. Puisque la prévention est une des priorités du SITOM93 sur le territoire, les collectivités pourraient être valorisées dans le cadre de leurs missions de service public et surtout la volonté de construire avec la population des outils de prévention.

Pour monsieur Toro, la difficulté est la mise en place de la grille pour obtenir ce label. Il faut surtout valoriser les efforts, évaluation humaine des efforts et des résultats sur le terrain. Monsieur Toro souhaite aborder cette question à un prochain groupe de travail pour faire avancer l'idée de la labélisation.

Monsieur Durandau insiste sur la notion d'émulation que pourrait susciter la mise en place d'un label.

Monsieur Lagrange rappelle qu'il faut également sensibiliser au sein des communautés d'agglomération qui pourront à leur tour, faire passer le message dans les communes. Il est aussi important de sensibiliser à la base les plus jeunes en faisant visiter, par exemple, des usines de traitement.

Suite à une question de monsieur Durandau, monsieur Perrot revient sur le rôle des ressourceries. C'est le même fonctionnement qu'Emmaüs, une association, souvent dans le milieu de l'insertion, va passer un contrat avec une collectivité pour récupérer une partie des encombrants qui peuvent être remis en vente. La plus ancienne ressourcerie est celle de Blanc-Mesnil (association 2mains) qui travaille avec le SEAPFA pour récupérer sur toutes les déchèteries du territoire et sur appel des habitants. Une deuxième ressourcerie se monte actuellement à Montreuil et une troisième est en cours d'étude sur le territoire de Plaine-Commune. Pour compléter, monsieur Durandau explique que le plus important est la gestion de la ressource, car il faut avoir un volume de collecte suffisamment important pour pouvoir nourrir la ressourcerie. (4 déchèteries sur le SEAPFA).

Monsieur Mage revient sur le fait qu'il faut encourager les communes tout au long du processus et ne pas faire des propositions sans lendemain à l'instar de l'ADEME à Villemomble.

### **Principe de financement des projets locaux**

Madame la Présidente explique que le SITOM93 est souvent sollicité par les collectivités, le SITOM93 accompagne, apporte un soutien technique, logistique et financier. Il est important d'adopter certains critères pour savoir comment le syndicat peut accompagner et financer les actions, ces critères sont :

- L'innovation : la priorité est donnée aux projets innovants par rapport au contexte actuel.
- La déclinabilité : permet d'assurer la reproductibilité des projets sur l'ensemble du département.
- La complémentarité : le SITOM93 intervient préférentiellement en complément des dispositifs existants (collectivités adhérentes et institutionnels).
- La subsidiarité : le syndicat privilégie les bénéficiaires ayant un large rayonnement, idéalement au niveau départemental.

A titre d'exemple, madame la Présidente présente ensuite des projets déjà financés par le SITOM93 :

Année(s)	Etat	Bénéficiaire	Titre	Description	Soutiens
<b>2010</b>	<i>Clos</i>	Ressourcerie « 2Mains », Le Blanc-Mesnil	Etude de faisabilité	Missionnement d'un cabinet spécialisé pour la réalisation de l'étude	17 200 €
<b>2011-2013</b>	<i>Clos</i>	Association « Environnement 93 », Coubron	Convention de partenariat	Soutiens aux projets déchets	1 000 €
<b>2012-2014</b>	<i>En cours</i>	Association « Mouvement National de Lutte pour l'Environnement », Pantin	Convention de partenariat	Soutiens aux actions d'animations déchets	200 € par animation 4 000 € par an de participation aux frais
<b>2013</b>	<i>Clos</i>	Ressourcerie « La Collecterie », Montreuil	Etude de faisabilité	Saisine d'un cabinet spécialisé pour la réalisation de l'étude	14 292 €
<b>2013-2015</b>	<i>En cours</i>	Collectif Mieux Vivre Ensemble, Aulnay-sous-Bois	Projet « Le grand détournement du pain »	Mise en place d'actions de sensibilisation à la prévention et collecte du pain pour nourriture animale	3 000 € par an

Suite à une question de monsieur Cacace, Monsieur Rouault tient à préciser que le SITOM93 soutient des actions ponctuelles, bien spécifiques, une enveloppe budgétaire est donc affectée chaque année. Ces crédits sont bien sûr ajustables en fonction des besoins, il ne s'agit pas de mettre en place un droit de tirage systématique.

Sans autre remarque, les membres du bureau approuvent à l'unanimité le principe de ces critères.

## **Collaboration au projet « Life+ » du Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

Madame la Présidente présente le projet Life+. Dans le cadre d'une convention signée en 2012, le SITOM93 participe en tant qu'expert aux travaux du Conseil général de la Seine-Saint-Denis sur son exemplarité vis-à-vis des déchets. Il participe notamment à un groupe de travail sur les déchets des collèges, animé par la Direction de l'Education et de la Jeunesse du département.

Ce groupe travaille depuis fin 2013 à l'élaboration d'un projet « Life+ », du nom du programme de soutien de l'Union Européenne aux actions d'amélioration de l'environnement. Il s'agit de développer le concept de « Zéro Déchets » au sein des collèges du département (systématisation du tri des emballages, tri des biodéchets, compostage sur site, collecte pour valorisation, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...) en mettant l'humain au centre de ces changements de comportement.

Dans ce cadre, le SITOM93 propose d'être un partenaire actif de ce projet, qui démarrerait en septembre 2015 pour une durée de 5 ans, sous réserve de l'acceptation du dossier. Le rôle du syndicat serait le suivant :

- Participation au comité technique de suivi du projet.
- Communication du projet sur le territoire.
- Co-organisation des journées de restitution.

Le syndicat deviendrait ainsi « Associated Beneficiary » (bénéficiaire associé), permettant ainsi au SITOM93 de percevoir une partie de la subvention Européenne, à hauteur des dépenses engagées.

Monsieur Perrot complète les propos de madame la Présidente en précisant que ce projet est issu du groupe de travail sur les collèges. L'ambition de ce projet est de refonder la politique de gestion des déchets notamment alimentaire dans les collèges. C'est un programme ambitieux qui sera présenté à tous les collèges du département pour travailler sur l'alimentation des collégiens, le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement des denrées pour sensibiliser sur le tri des déchets (compostage, collecte spécifique).

Madame la Présidente souhaite que les services du SITOM93 donnent aux vice-présidents plus de détails sur ce projet. Monsieur Perrot répond que dès la validation de ce projet par le Conseil général en commission permanente le 15 septembre, il informera plus précisément les vice-présidents.

Suite à une question de monsieur Toro concernant le financement du projet par l'Europe, monsieur Perrot répond que l'Europe subventionnera à hauteur de 70 %. Le cout estimatif sur 5 ans est de 800 à un million d'euros. De fait, le SITOM93 recevra, pour l'aide apportée, une partie de la subvention (environ 30 000 euros sur 5 ans).

Sans autre remarque, les membres du bureau autorisent à l'unanimité madame la Présidente à signer les documents relatifs au projet « Life+ ».

## **Subvention au projet du centre hospitalier de Saint-Denis**

Madame la Présidente laisse la parole sur ce point à monsieur Perrot.

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a lancé en 2014 un appel à projet afin de soutenir des actions visant à réduire les injustices alimentaires, et notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, le SITOM93 a été sollicité par la DRIAAF Ile-de-France (*Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt*) afin de cofinancer le projet déposé par le Centre hospitalier de Saint-Denis (Hôpital Delafontaine).

Le projet proposé repose sur trois piliers :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire en limitant au maximum les excédents de production de l'Unité Centrale de Production,
- Redistribution des excédents alimentaires incompressibles aux plus démunis,
- La gestion des biodéchets dans une filière de traitement adaptée concerne enfin la partie incompressible des déchets alimentaires produits par le Centre Hospitalier.

Il y a dans ce projet une volonté d'avoir un ancrage fort sur le territoire, car la redistribution s'appuiera uniquement sur des associations locales, elles-mêmes œuvrant pour recréer un lien social autour de l'alimentation. Il s'agit d'un projet innovant, car le CH Saint-Denis est un des premiers établissements publics de santé franciliens à s'engager dans une démarche de ce type.

La sollicitation de la DRIAAF vient du fait que la partie « gestion des biodéchets », composée dans un premier temps d'un audit externe, n'entre pas dans le cadre de leur appel à projets. Ainsi, le SITOM93 propose une subvention de 4 200 €, soit 30% de cette partie. Pour information, le coût total du projet est estimé à 48 800 €, subventionné également par la Région Ile-de-France.

Suite à une question d'un vice-président sur la signification du terme « excédent alimentaire incompressible », monsieur Perrot répond que cette part incompressible correspond à des denrées non utilisées malgré les efforts entrepris pour limiter le gaspillage. Cette fraction de nourriture, au lieu d'être jetée sera donc, dans le cadre de ce projet redistribuée au plus démunis. Ce qui ne peut être redistribué sera composté.

Monsieur Toro souhaite savoir si la DRIAAF a déjà mis en place ce système dans d'autre cuisine centrale de collège, par exemple. Il semble que ce soit une première expérience.

Sans autre remarque, les membres du bureau autorisent à l'unanimité le versement de la subvention à l'hôpital Delafontaine de Saint-Denis et autorisent madame la Présidente à signer les documents s'y rapportant.

## **Communications de madame la Présidente**

### **Métropole du Grand Paris (MGP).**

Les grands syndicats Parisiens (Sigeif, SIPPAREC, SIFUREP, SEDIF, SIAAP, SYCTOM et Seine Grands Lacs) ont réalisé conjointement un mémorandum et ont demandé à être associés à la mission de pré-configuration. En effet, il s'agit de porter la voix des grands syndicats notamment concernant les enjeux des compétences, des territoires, des aspects juridiques et financiers.

Ces syndicats ont été reçus en juillet par monsieur le Préfet Lucas qui a bien confirmé que ces grands syndicats seront associés à la mission de pré-configuration dans le cadre d'un groupe de travail. En effet, cette réforme impacte les grands syndicats de plusieurs manières : la clause de compétence générale, les compétences, le territoire, les aspects juridiques et financiers. Une nouvelle rencontre, avec le Préfet Lucas doit avoir lieu avant la remise du rapport au gouvernement

Madame la présidente complète informe que le président du Syctom a demandé qu'une délégation soit reçue auprès de la Ministre Ségolène Royal dans le cadre du projet de loi sur les déchets.

### Groupe de Travail du SITOM93.

Madame la Présidente donne les dates des prochains groupes de travail.

- Le 20 octobre pour le groupe collecte et prévention.
- Le 26 octobre pour le groupe communication
- Monsieur Mage rencontrera monsieur Desnoyers le 9 septembre prochain pour fixer une date pour le groupe de travail sur la planification et moyens de traitements.
- Le groupe de travail « Organisation administrative et avenir des compétences » se réunira en octobre en fonction des avancés du débat parlementaire.

Madame la Présidente donne lecture ensuite des dates de réunion des instances du SYCTOM pour la fin de l'année.

Le 2 octobre est organisé par la Région un colloque intitulé « Déchets et nouvelle mandature ».

Le 3 octobre auront lieu les « rencontres départementales » organisées par le SITOM93 et le Conseil général. A ce propos, lors de ces rencontres, deux personnes interviennent gratuitement, madame la Présidente propose de prendre au moins en charge leurs frais de transport. Les membres du bureau donnent leur accord à l'unanimité sur la prise en charge de ces frais.

Suite à la fixation des réunions du SYCTOM le vendredi, la date du bureau de novembre doit être modifiée. Une consultation est en cours.

Les comités du SITOM93 seront le 5 novembre et le 10 décembre.

Madame la Présidente annonce que le Congrès AMORCE se tiendra à Toulouse du 22 au 24 octobre. Elle y sera bien évidemment présente et demande si d'autres vice-présidents souhaitent y participer. Madame la Présidente demande aux services du SITOM93 d'expédier aux membres du Bureau le programme complet de ce congrès.

Suite au Conseil d'administration de l'AMORCE, monsieur Rouault donne quelques informations en ce qui concerne les projets gouvernementaux en matière de déchets. Dans le cadre du plan déchets, il y a le renforcement des objectifs de prévention, toutefois, la baisse des déchets constaté est surtout due à la crise et non aux efforts de prévention. Sous la pression de l'Europe, la France s'engage à réduire de moitié la mise en décharge d'ici 2025 (déchets ménagers et déchets d'entreprises), ce qui conduit à :

- La valorisation des organiques et de rendre obligatoire la collecte séparative des biodéchets.
- Remise à jour du principe de l'incinération et la valorisation énergétique avec comme idée de mettre en incinération que la partie combustible.

- Il y a à nouveau une velléité de modifier la TEOM. Celle-ci est payée sur le foncier bâti des communes, dans ce foncier, il y a les logements mais aussi les entreprises, il est donc question de ne plus faire payer la TEOM par les entreprises.

Madame la Présidente complète les propos de monsieur Rouault en ce qui concerne la TEOM dans le débat sur la réforme des institutions. Le président du SYCTOM a pris rendez-vous avec madame Royale sur ce sujet, le président du SYELOM92 sera présent. Madame la Présidente propose qu'une note soit réalisée sur ce problème.

Monsieur Lagrange souhaite avoir des nouvelles concernant l'usine de Romainville. Madame la Présidente précise qu'une information, à ce sujet, sera faite à un prochain Bureau. Madame la Présidente rencontrera madame la Maire de Romainville dans les prochains jours. Elle est également en contact avec monsieur Cosme, président de la communauté d'agglomération Est-Ensemble.

En ce qui concerne les débats autour de la MGP, madame la Présidente précise qu'il faudra rapidement écrire aux présidents des EPCI. Ce travail se fera en partenariat avec le SYELOM92. Le SITOM93 pourrait être à l'initiative d'une rencontre des collectivités territoriales adhérentes afin d'avoir un échange collectif sur ce sujet.

**Sans aucune autre question, madame la Présidente lève la séance à 12h10**